

LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SESSION DE FORMATION INTERENTREPRISES

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative aux ICPE,
- Savoir identifier ses ICPE et leur conformité administrative,
- Connaître les procédures de déclaration et d'autorisation des ICPE,
- Savoir accéder et interpréter les arrêtés préfectoraux.

PUBLIC

Cette formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires à l'évaluation de la conformité réglementaire concernant les installations classées pour la protection de l'environnement.

CETTE FORMATION

2 jours, 1.000 € par participant¹.

Quand et où : Nous consulter.

PRÉINSCRIPTION

Pour recevoir une offre et vous préinscrire², adressez-nous vos coordonnées par mail à formation@iddes.fr.

¹) Hors frais de vie et de déplacement.

²) Cf. conditions générales.

1^{ère} PARTIE : LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION :

- Définitions ;
- Les sources du droit ;
- Le code de l'environnement ;
- Les acteurs de l'environnement.

LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT :

- Les ICPE et le code de l'environnement ;
- Réglementation sur les ICPE ;
- Nomenclature ICPE ;
- Contraintes administratives et techniques ;
- Identifier ses ICPE ;
 - Les ICPE soumises à déclaration ;
 - Les ICPE soumises à autorisation ;
 - Les ICPE soumises à autorisation et à servitude d'utilité publique.
- L'arrêté préfectoral :
 - Étude d'arrêtés préfectoraux.
- Inspecteurs des installations classées ;
- Sanctions administratives et pénales.

2^{ème} PARTIE : LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SEVESO & ICPE SOUMISES A SERVITUDE :

- SEVESO I & II ;
- La maîtrise de l'urbanisation ;
- Le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) ;
 - Comparaison avec les normes de management.
- Les plans d'urgences ;
- La loi « RISQUES ».

ASSURER SA VEILLE RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

- La veille réglementaire ;
- L'identification des textes applicables ;
- Le recollement ;
- Le plan de mise en conformité ;
- La mise à jour des textes applicables.

LES EXERCICES D'APPLICATION :

- Travaux d'analyses de dossier de déclaration et d'autorisation ;
- Travaux d'analyses d'arrêtés préfectoraux ;
- Travaux de recherche de textes réglementaires basés sur les problématiques propre aux apprenants.

Rév.3

